



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseils généraux

Question au Gouvernement n° 2165

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le Premier ministre, il ne se passe pas de semaine ni de jour sans que le conseil général de l'Essonne et son président defraient la chronique politico-financière et judiciaire.

M. Jean-Michel Ferrand. Il y en a eu d'autres !

M. Michel Berson. Le département de l'Essonne est discrédité. La majorité RPR-UDF, profondément divisée, a bloqué l'institution départementale. Disqualifiée - o combien ! - elle n'a plus aucune légitimité morale et politique pour diriger le conseil général. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Lucien Degauchy. Vous n'avez pas de leçons à nous donner !

M. Michel Berson. Aujourd'hui, la parole doit être donnée aux électeurs essonnais pour qu'ils soient juges d'une situation gravissime, qui ne peut plus durer.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, les conseillers généraux socialistes de l'Essonne vous ont demandé par écrit, le 21 décembre 1996, puis, de nouveau, le 17 janvier 1997, de prononcer la dissolution du conseil général de l'Essonne par décret, conformément au code des collectivités territoriales.

M. Jean-Michel Ferrand. Robespierre !

M. Michel Berson. À ce jour, vous n'avez pas daigné répondre. Votre silence pourrait être assimilé à un aveu de complaisance, voire de complicité à l'égard de vos amis. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Alors, de grâce, répondez à la question qui vous a été posée ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, je vous répondrai deux choses.

Premièrement, la dissolution du conseil d'une collectivité territoriale ne peut être décidée que lorsqu'il y a blocage du fonctionnement des organes de l'institution...

Mme Martine David et M. Michel Berson. C'est le cas !

M. le garde des sceaux. ... ce qui n'est manifestement pas le cas puisque le budget a été adopté.

Deuxièmement, le ministre de l'intérieur n'a pas été saisi et le Gouvernement n'a donc pu vous répondre. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Michel Berson. C'est le Premier ministre qui a été saisi !

M. le garde des sceaux. Pour le reste, monsieur Berson, il est certain que ce pays connaît des temps nouveaux dans de nombreux domaines, et en particulier pour ce qui concerne la justice. Une dizaine d'informations judiciaires et d'enquêtes préliminaires ont été ouvertes dans l'Essonne. La plupart l'ont été en 1996, sous ce Gouvernement. C'est dire combien il est respectueux de l'indépendance de la justice. (Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le Premier ministre, il ne se passe pas de semaine ni de jour sans que le conseil general de l'Essonne et son president defraient la chronique politico-financiere et judiciaire.

M. Jean-Michel Ferrand. Il y en a eu d'autres !

M. Michel Berson. Le departement de l'Essonne est discredite. La majorite RPR-UDF, profondement divisee, a bloque l'institution departementale. Disqualifiee - o combien ! - elle n'a plus aucune legitime morale et politique pour diriger le conseil general. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. Lucien Degauchy. Vous n'avez pas de lecons a nous donner !

M. Michel Berson. Aujourd'hui, la parole doit etre donnee aux electeurs essonniers pour qu'ils soient juges d'une situation gravissime, qui ne peut plus durer.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, les conseillers generaux socialistes de l'Essonne vous ont demande par ecrit, le 21 decembre 1996, puis, de nouveau, le 17 janvier 1997, de prononcer la dissolution du conseil general de l'Essonne par decret, conformement au code des collectivites territoriales.

M. Jean-Michel Ferrand. Robespierre !

M. Michel Berson. A ce jour, vous n'avez pas daigne repondre. Votre silence pourrait etre assimile a un aveu de complaisance, voire de complicité a l'egard de vos amis. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.) Alors, de grace, repondez a la question qui vous a ete posee ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le depute, je vous repondrai deux choses.

Premierement, la dissolution du conseil d'une collectivite territoriale ne peut etre decidee que lorsqu'il y a blocage du fonctionnement des organes de l'institution...

Mme Martine David et M. Michel Berson. C'est le cas !

M. le garde des sceaux. ... ce qui n'est manifestement pas le cas puisque le budget a ete adopte.

Deuxiemement, le ministre de l'interieur n'a pas ete saisi et le Gouvernement n'a donc pu vous repondre. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Michel Berson. C'est le Premier ministre qui a ete saisi !

M. le garde des sceaux. Pour le reste, monsieur Berson, il est certain que ce pays connait des temps nouveaux dans de nombreux domaines, et en particulier pour ce qui concerne la justice. Une dizaine d'informations judiciaires et d'enquetes preliminaires ont ete ouvertes dans l'Essonne. La plupart l'ont ete en 1996, sous ce Gouvernement. C'est dire combien il est respectueux de l'indépendance de la justice. (Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Berson Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2165

Rubrique : Departements

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 1997, page 446

Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 446

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 1997